



Le membre du bureau politique du parti présidentiel rappelle par ailleurs qu'on ne peut accéder à la magistrature suprême qu'en passant par la voie de l'élection, conformément à la loi.

Le Pr Jacques Fame Ndongo dans une sortie du lundi 21 septembre 2020, intitulée "**le désordre ne passera pas**", a demandé un grand débat avec le président du MRC, le Pr Maurice Kamto.

Le Secrétaire à la Communication du Comité central du RDPC, condamnait ainsi les appels à manifestations de Maurice Kamto, et soutenait que, dans une démocratie, tout se construit autour du débat.

"Le Rdpc invite le Mrc à un débat en mondovision : Chiffres contre chiffres, faits contre faits, idées contre idées, programme contre programme, stratégie contre stratégie Vision contre Vision", mentionnait le chancelier des ordres académiques. "***Le débat c'est la force des idées et la force des arguments. La rue c'est la provocation***", ajoute-t-il.

Deux semaines plus tard, le membre du gouvernement n'a reçu aucune réponse formelle de la partie adverse. Dans un nouveau texte publié sur les réseaux sociaux et intitulé "**qui a peur des urnes et du débat d'idées ?**", le membre du gouvernement rappelle six éléments à

Maurice Kamto. À savoir : la **Constitution, l'équation à résoudre, Non à l'anarchie, multipartisme intégral, Concurrence républicaine** et le Rdpc quadrille le terrain.

La Constitution

Dans le premier point centré sur la Constitution du Cameroun, le Pr Jacques Fame Ndongo rappelle qu'on ne peut accéder au pouvoir suprême qu'en passant par la voie des urnes. "**La Constitution dispose en son article 3, que «les partis et formations politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils doivent respecter les principes de la démocratie, de la souveraineté et de l'unité nationales. Ils se forment et exercent leurs activités conformément à la loi. La loi fondamentale ne stipule guère que les Partis sont autorisés à marcher, courir, grimper, sauter, vitupérer, vociférer, mentir, pour accéder à la magistrature suprême. La seule voie légale qui confère une légitimité républicaine au détenteur du pouvoir suprême est celle de l'élection prévue par la loi**", peut-on lire dans sa déclaration

L'équation de Fame Ndongo

Parlant de l'équation, le Pr Jacques Fame Ndongo indique que si quelqu'un peut marcher pour conquérir la charge suprême de l'Etat, son voisin aussi peut annuler cet acte par une marche. Et cela pourra se faire jusqu'à l'infini. "**Avec ce raisonnement à l'absurde, le chaos permanent s'installe, car aucune loi (droit positif), différent du «droit imaginaire» ou du «droit fantasmagorique») n'a prévu le cas de figure suivant : marche + illégalité=accession à la magistrature suprême. La seule équation légale et légitime est la suivante : élection présidentielle + majorité (relative ou absolue)=accession à la magistrature suprême"**,